Programme en faveur du trafic d'agglomération – projets de 4e génération

Projets d'agglomération visant la coordination entre transports et urbanisation

Dans le cadre du Programme en faveur du trafic d'agglomération, la Confédération participe au financement de projets liés aux transports dans les villes et agglomérations. Les contributions fédérales vont à des agglomérations dont les projets coordonnent efficacement le développement des transports et celui de l'urbanisation, par-delà les limites communales, cantonales ou nationales. Le Conseil fédéral propose d'accorder un cofinancement à **chacun des 32 projets d'agglomération de 4e génération déposés.**

78 % de la population suisse vit en agglomération

84 % des personnes actives travaillent en agglomération

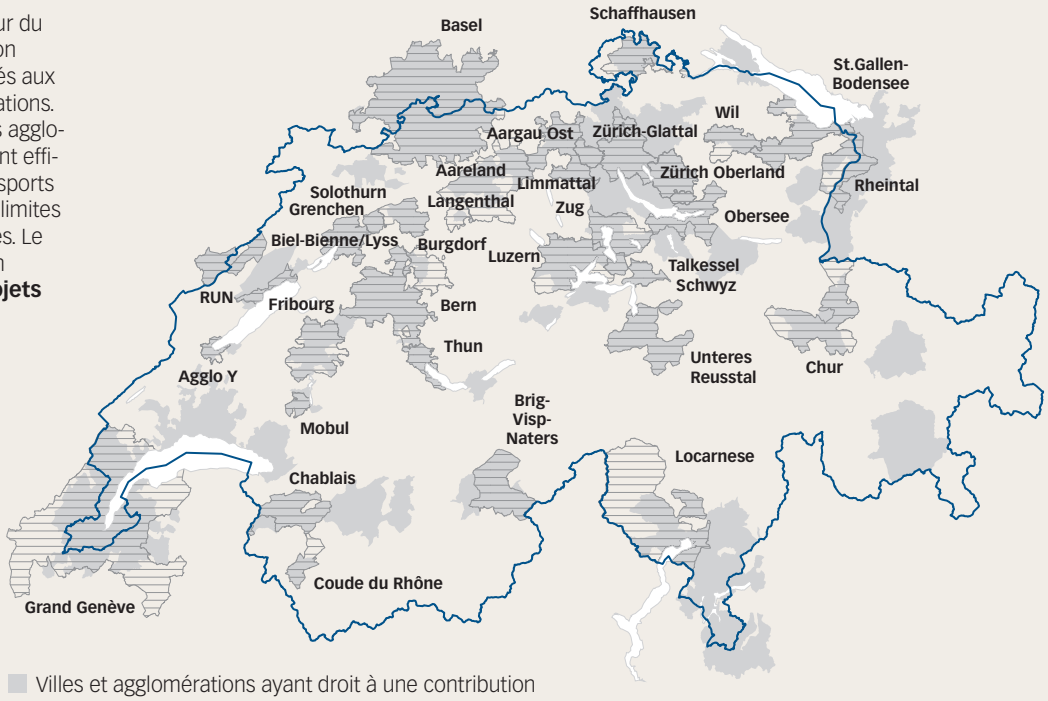

Villes et agglomérations ayant droit à une contribution

Périmètres des projets d'agglomération de 4e génération

Participation fédérale proportionnelle à l'efficacité du projet

Les contributions fédérales dépendent de l'**effet global** d'un projet et s'élèvent en moyenne à **37 % du total des investissements**: plus un projet a d'effet, plus élevée est la contribution. Les projets et les mesures cofinancés en priorité sont ceux qui contribuent à **résoudre les problèmes majeurs de circulation**, présentent **un bon ou un excellent rapport coût-efficacité** et **peuvent être mis en œuvre dans les quatre ans**. Pour y parvenir, les cantons, les villes et les communes sont tenus d'élaborer **ensemble** des projets qui intègrent plusieurs modes de transport, sont coordonnés avec le développement de l'urbanisation et tiennent compte du paysage. Pour les projets de la 4e génération, le Conseiller fédéral entend proposer au Parlement d'octroyer des contributions fédérales d'un montant de **1,58 milliard de francs**.

Cofinancement 37 %

1,58 mia fr.

Répartition selon la taille de l'agglomération

En valeur absolue, un peu plus de **la moitié** des contributions fédérales est allouée aux **grandes** agglomérations. Cependant, les contributions **par personne** sont à peu près les mêmes, et ceci indépendamment de la taille de l'agglomération.

Contributions fédérales en millions de fr.

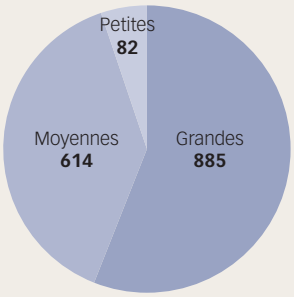

Contributions fédérales en fr./personne

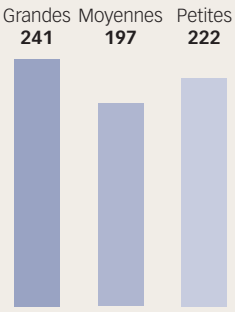

Répartition par catégorie de mesures

Dans toutes les agglomérations, **environ un tiers** des contributions fédérales va à des mesures concernant la mobilité douce. En outre, dans les **grandes** agglomérations, une petite moitié va aux **transports publics**. Les agglomérations de **petite et moyenne** taille investissent environ la moitié des contributions fédérales dans **l'amélioration des infrastructures routières** et dans le développement des **interfaces multimodales**.

Agglomérations	Transports publics	Transport individuel motorisé	Mobilité douce	Interfaces multimodales
Grandes	46 %	16 %	32 %	6 %
Moyennes	9 %	44 %	35 %	13 %
Petites	16 %	31 %	36 %	17 %
Toutes	30 %	28 %	33 %	9 %